



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

DELIBERATIONS
ID : 066-216602177-20260624-DELIB372026-DE

Berger
Levrault

SEANCE DU 24 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 18/06/2026

Date d'affichage : 19/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BRETEAU Philippe à M. CAZALS Jean-François, Mme TOURNIER Laurianne à Mme BELOTTI Sandra.

Absent excusé : M. GELY Louis.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°37/2026 : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE
LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur de la salle multifonctionnelle Marcel Mafosse qui vient d'être adopté ouvre la possibilité d'une location de la salle.

Il convient donc de fixer le montant des tarifs à appliquer.

Monsieur le Maire propose d'instaurer des tarifs différenciés selon que la réservation émane d'un habitant de la commune ou d'un extérieur ainsi qu'une modulation tarifaire en fonction de la durée de la location : journée ou week-end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de location de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse comme suit :

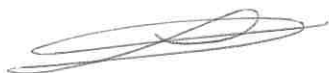
	Journée	Week-end	Mise à disposition local cuisine
Habitants	500 €	900 €	200 €
Extérieurs	950 €	1 650 €	

- **RAPPELLE** qu'un premier dépôt de garantie de 1 000 € devra être déposé au moment de la réservation ainsi qu'un deuxième dépôt de garantie de 200 € qui pourra être conservée en cas de non-respect des obligations de nettoyage spécifiées à l'article 3 du règlement intérieur de la salle

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable de la Collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR

Le Maire,



Jean-Marc BASSAGET

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 29/06/2026
- Affichage le : 29/06/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr